

# La Lomagne

Tarn et Garonnaise



**Conseil communautaire**  
**MARDI 24 SEPTEMBRE 2019 - 18H**

Communauté de Communes de  
la Lomagne Tarn-et-Garonnaise

413, rue d'Esparsac - BP 34  
82500 Beaumont de Lomagne

[www.malomagne.com](http://www.malomagne.com)

# Ordre du jour

- 1/ Décision modificative n°2 au budget principal de la Communauté de Communes
- 2/ Suppression d'emplois permanents à l'école de musique
- 3/ Création d'emplois permanents à l'école de musique
- 4/ Délibération portant création d'un poste d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité
- 5/ GEMAPI : délibération approuvant la fusion des syndicats, le périmètre et les statuts du futur syndicat SYGRAL
- 6/ Engagement dossiers OPAH
- 7/ Approbation de la convention de délégation de compétence d'organisation de services de transport à la demande du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023, entre la Région et la CCLTG
- 8/ Questions diverses

# Budget 2019 : décision modificative n°2

Collectivité COMM. DE COM LOMAGNE T&G Exercice 2019

N° DM	Date	Objet	Montant
2	23/07/2019	Régularisation Cessions Avec TVA - 3 ventes ZA Sérignac	
		615232 - Réseaux	-67 000,00
		Fonction 824	
		Poste 01ZASER	-67 000,00
		673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	67 000,00
		Fonction 824	
		Poste 01ZASER	67 000,00
		<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>
		<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0,00</b>
		<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>0,00</b>
		<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	

Il convient de procéder à un virement de crédit à l'intérieur de la section de fonctionnement, du chapitre 011 - article 615232 « Réseaux » de 67 000€ au chapitre 67 – article 673.

Cette DM n°2 correspond à une régularisation de cession avec TVA sur la vente de 3 terrains sur la Zone d'Activité DELOR à Sérignac en 2018 (ventes : Michel GAUBERT, TERRADOR SAS, SCI MARILOU) suite à une demande de la DGFIP.

**=> Délibération à prévoir au Conseil communautaire du 24/09**

# Ecole de musique : Ajustement horaires professeurs rentrée de septembre 2019

Il convient de prévoir au prochain conseil communautaire :

- **Ajustements d'horaires des professeurs de l'école de musique.** Ces horaires varient en fonction des inscriptions des élèves. Fin des inscriptions vers le 15/09.
- **Ouverture d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique 2ème classe :** Mme Maton (professeur de violoncelle) a été reçu au concours. Il est proposé de la nommer stagiaire dans ce grade. Elle est titularisable au 28/02/2020 car elle est déjà stagiaire auprès de la CC Grand Sud T&G depuis le 1er/03/2019 –

⇒ **Délibération suppression/création de poste à l'école de musique au CC du 24/09/2019**

Pour information :

- **Départ de deux professeurs de musique au 1<sup>er</sup>/09/2019 :**
  - Mathieu CHAPPELLAZ (trompette + Dumiste)
  - Marilyns LAGUARRIGUES (accordéon)
- **Recrutement de trois professeurs de musique :**
  - Valentin MONTEBELLO (trompette) au 1<sup>er</sup>/09/2019
  - Guillaume TOEN (Dumiste) au 1<sup>er</sup>/09/2019
  - Clarice LABAYSSE (clarinette) au 1<sup>er</sup>/09/2019
  - Accordéon : pas de recrutement envisagé



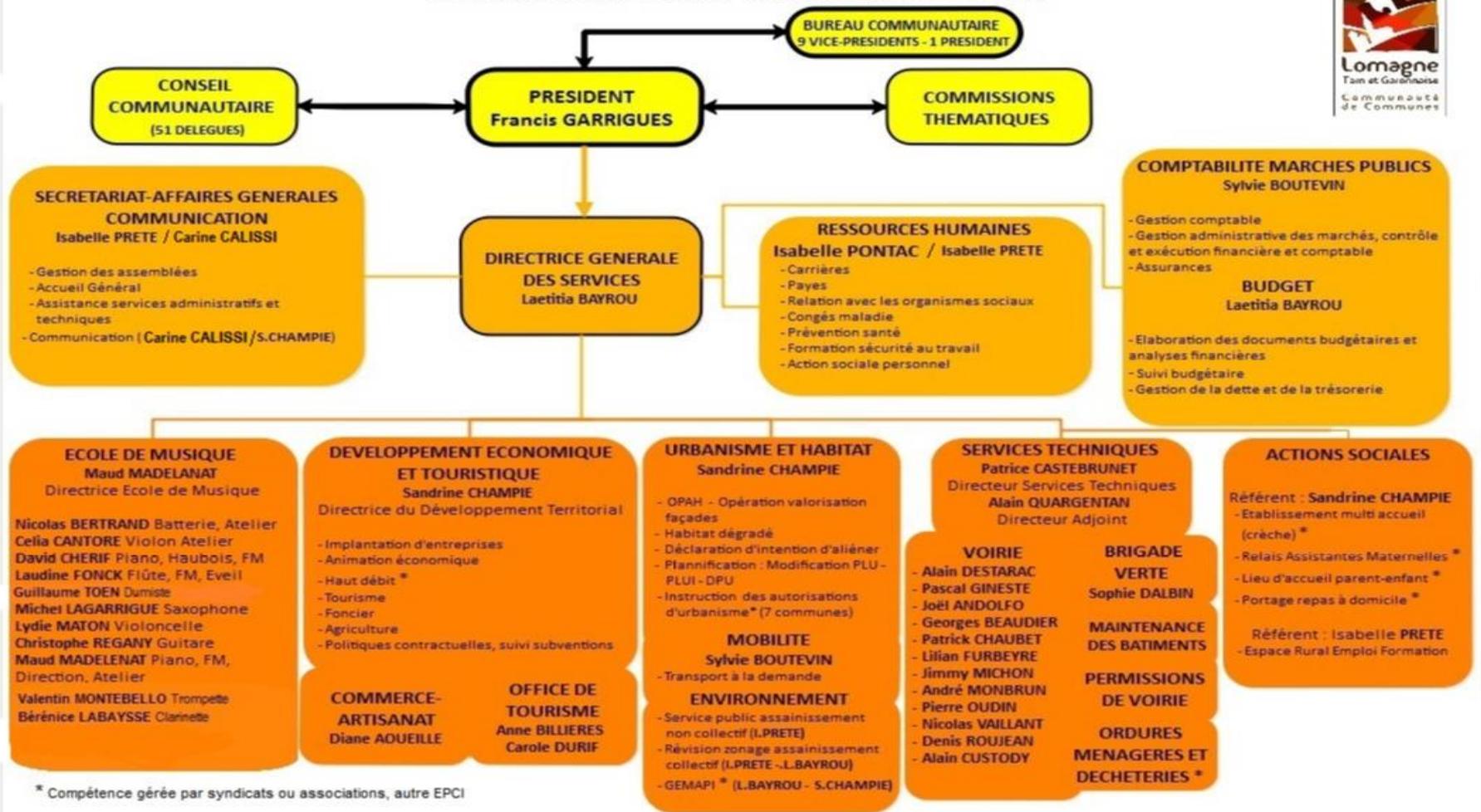
# Ecole de musique intercommunale : Informations

Rentrée 2019 – 2020

- **Intervention dans toutes les écoles publiques du territoire**
- **Intervention à l'école Sainte Lucile à Beaumont de Lomagne pour les cycles 3 (CM1 – CM2) à compter de la rentrée 2019 : 2 classes**
- **Journée portes ouvertes réalisées le 5/09** pour permettre aux éventuels nouveaux élèves de rencontrer les professeurs et d'essayer un instrument
- **Maintien de la nouvelle méthode d'apprentissage** par la pratique collective en atelier de Formation Musicale

**Nombre d'élèves inscrits à la rentrée 2019 : 118 (rentrée 2018 : 146)**

## ORGANIGRAMME COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN ET GARONNAISE (35 AGENTS)



\* Compétence gérée par syndicats ou associations, autre EPCI

## **Ressources humaines : Création d'un poste d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité**

***Il est proposé au prochain conseil communautaire de créer un poste d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité (contrat d'un an) :***

- *Absence d'Isabelle PONTAC pour une durée indéterminée*
- *Arrêt maladie programmé d'Isabelle PRETE à l'automne 2019*
- *Lancement du PLUI*

*A titre d'information la CCLTG est assurée auprès du CIGAC pour les absences de ces agents. Le salaire versé par la CCLTG à un agent absent est entièrement remboursé par le CIGAC.*

- ⇒ *Délibération au CC du 24/09 sur cette création de poste***
- ⇒ *Entretiens prévus le 26/09***

# **GEMAPI : délibération approuvant la fusion des syndicats, le périmètre et les statuts du futur syndicat SYGRAL**

Approbation du projet d'arrêté de périmètre en vue de la fusion des syndicats de rivières suivants en un syndicat mixte de bassins versants (SYGRAL) :

- syndicat intercommunal d'aménagement et d'assainissement de la vallée de la Gimone (32),
- syndicat mixte d'aménagement de la vallée de l'Arrats (32),
- syndicat mixte du bassin aval de l'Arrats (82),
- syndicat mixte du bassin de la Gimone (82),
- syndicat mixte d'aménagement de la vallée de la Sère et ses affluents (82).

⇒ ***Délibération au prochain conseil communautaire approuvant :***

- ***le projet de fusion des syndicats de rivières***
- ***Le périmètre du nouveau syndicat dénommé SYGRAL***
- ***Les statuts du SYGRAL***



# OPAH : engagement de dossiers

Pas de dossiers à l'engagement à ce jour

# **Transport à la demande : Approbation convention délégation de compétence d'organisation de services de TAD du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023, entre la Région et la CCLTG**

- La Région Occitanie, autorité organisatrice de droit, délègue à la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise la responsabilité de l'organisation et de la mise en place de services de transport à la demande sur le territoire de la Communauté de communes.
- La présente convention a pour objet de définir les modalités tant techniques que tarifaires ou financières, applicables dans le cadre de l'exercice de cette compétence.
- La région participe à hauteur de 70% du déficit réel d'exploitation annuel versé sous forme de contribution régionale.
- La présente convention est passée pour une durée de quatre ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**=> Délibération au Conseil communautaire du 24/09/2019**

## Transport à la demande (TAD)

Pour information :

- **Renouvellement du marché TAD - Service accès aux sports** (sept. 2019 à sept. 2020) : attribué à Translomagne
- **Renouvellement du marché TAD – Service accès aux ALSH** (vacances scolaires + mercredi) – sept. 2019 à sept. 2020 : attribué à Navette Voyage

# Transport à la demande (TAD)

## BILAN TAD 2018-2019 sports et ALSH

ACCES AUX SPORTS (09/2018 à 08/2019)				ACCES AUX ALSH (09/2018 à 08/2019)					
	RECAP L1 Accès Bt	RECAP L2 Accès Larr	RECAP L3 Accès Séri	RECAP Année 2018- 2019	RECAP L1 ACCES ALSH BT	RECAP L2 ACCES ALSH LAVIT	RECAP L3 ACCES ALSH BT MERCREDI	RECAP L4 ACCES ALSH LT MERCREDI	RECAP Année 2018-19
TOTAL Voyageurs	467	176	455	<b>1098</b>	0	26	0	44	<b>70</b>
Nbre kms	1296	290	348	<b>1934</b>	0	666	0	444	<b>1110</b>
Montant payé par CCLTG avant subvention	7 370 €	2 025 €	2 020 €	<b>11 415 €</b>	0 €	939 €	0 €	613 €	<b>1 552 €</b>



## **Service de transport régulier : courrier FG adressé le 8/07/19 à la Région**

CCLTG sollicite l'expérimentation d'une ligne de transport régionale à cadencement régulier sur la CCLTG sur les axes :

Beaumont-Montauban

Beaumont-Castelsarrasin

Lavit-Montauban

Lavit-Castelsarrasin

pour optimiser la mobilité des publics en Lomagne

**Questions diverses**



# Maisons de Santé Pluri professionnelles de Beaumont et Lavit

**Signature des baux avec la SISA réalisé le 5/09/2019 devant notaire.**



## **MSP Beaumont :**

Coût réalisé au 23/09/19 : 1 196 860 € HT (1 436 232 € TTC)

Coût prévisionnel opération : 1 234 420 € HT

Bail consenti pour 15 ans à compter du 1<sup>er</sup>/10/2019

Ouverture au public : non communiqué

Borne électrique : Compétence communale – Commune de Beaumont  
d'accord sur le principe mais le financement devra être intercommunal



## **MSP Lavit :**

Bail consenti pour 15 ans à compter du 1<sup>er</sup>/10/2019

Coût réalisé au 23/09/19 : 1 181 517 € HT ( 1 417 821,09 € TTC)

Coût prévisionnel opération : 1 192 098 € HT

Ouverture au public : non communiqué



# Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Etat d'avancement

Subvention acquise de l'Etat (DETR) pour la **réalisation d'un diagnostic de terrain partagé sur la Communauté de Communes, préalable au lancement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** : 39 050 euros (50% sur une base subventionnable de 78 100 €).

Echange en cours entre la DDT et la CCLTG sur le contenu du cahier des charges relatif à la consultation.

Lancement de la consultation : fin septembre 2019

Les objectifs du diagnostic de territoire partagé de la CCLTG sont :

- la construction d'une vision partagée du territoire (mission n°1) – cette mission se terminera pour mi mars 2020 (avant les élections municipales)
- la mise en place de la gouvernance et d'une organisation pour l'élaboration du PLUi (mission n°2) – cette mission devra être terminée dans les 6 mois à compter de la notification du marché -

# Modification du Plan Local d'Urbanisme de Beaumont : état d'avancement

Saisine de l'autorité environnementale

Juillet 2019 : Notification aux Personnes Publiques Associés (PPA)

23/08/19 : avis favorable de la CDPENAF (Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers)

Dérogação à la règle de l'urbanisation limitée pour la délimitation des 2 STECAL et l'ouverture à l'urbanisation des zones AU0e et AU0ei

Septembre 2019 : désignation du Commissaire enquêteur : arrêté du Président

**Lancement de l'enquête publique**

**Calendrier**

18/09/19	Arrêté de mise à l'enquête publique
21/09/19	Publicité 1 (dans 2 journaux)
4/10/19	Affichage avis d'enquête publique
<b>14/10/19</b>	<b>Début de l'enquête publique</b>
14/10/19	Permanence CCLTG commissaire
16/10/19	Publicité 2 (dans 2 journaux)
5/11/19	Permanence CCLTG commissaire
26/11/19	Permanence CCLTG commissaire
<b>26/11/19</b>	<b>Fin de l'enquête publique</b>



# Mise en accessibilité des ERP de la CCLTG

## Pôle petite enfance Lavit et siège CCLTG

### Subventions acquises

### Coût prévisionnel : 11 855 HT

Etat 5929 € (sollicité) 4149 € acquis

Département 3555 € (sollicité)

Autofinancement 2371 € (20%)

Dossiers Autorisations de modifier un ERP déposées en mairie

Travaux à débiter

## Phase études préalables

# Création d'un Pôle Petite enfance (EAJE, RAM, LAEP)

☑ Juillet 2019 : 1<sup>er</sup> diagnostic amiante : peu d'amiante

Sept 2019 : 2<sup>ème</sup> diagnostic amiante avant démolition

Démolition vestiaires et sols abords piscines : 2 devis en attente

Etude géotechnique

Acquisition terrain et bornage parcelle AH0477 (zone Ue réglementée)

Programme à valider : visite sur site de Pôle petite enfance (CC de Serres en Quercy)

Consultation pour marché de maîtrise d'œuvre

## Approche estimative

Surface 500 m<sup>2</sup> (1800 €HT/m<sup>2</sup>) + 20% honoraires divers

total : 900 000 €HT + 180 000 €HT honoraires/études (hors démolition et terrain)

soit 1 080 000 M€ HT

Base estimatif projet 1 080 000 €HT (hors démo et achat terrain)		€HT
Europe (Leader)	200 000 € possible	200 000 €
Etat (DETR/DSIL)	25%	270 000 €
Région	15% plafonné à 25 000€/place (maxi 100 000 €/projet)	100 000 €
Département	24% plafonné 64 800 € soit 15 552 €/projet	15 552 €
2 CAF + 10% capacité d'accueil	<b>EAJE (325 m<sup>2</sup>)</b> 9676 € par place	241 900 €
CAF	<b>RAM / LAEP (175 m<sup>2</sup>)</b> LAEP : 0 € RAM 189 000 € sans hausse activité	189 000 €
Autof CCLTG	< 20% (mais coût hors démolition et terrain)	63 548 €

# Atelier technique de Beaumont

Indemnisation sinistre ancien atelier technique Beaumont : problème de fissures sur atelier suite à travaux de Lomagne construction

=> quittance transactionnelle définitive signée – La CCLTG a accepté le l'indemnisation d'un montant de 29 346,35 € (sans obligation de réalisation des travaux)

Construction d'un nouvel atelier technique à Beaumont :

L'étude béton pour relancer le lot gros œuvre (offre initiale trop élevée) a été transmise à la CCLTG le 9/09.

Attribuer 3 lots infructueux : menuiserie bois (CCLTG), menuiserie aluminium, charpente

Changement d'architecte à prévoir (M. Lasnier : arrêt de l'activité en nov. 2019)

# Point sur les zones d'activités de la CCLTG

## Zone de Mansonville

- Vente à Qualisol de 1,72 hect. (à 1€ le m<sup>2</sup>)
  - Arpentage - bornage réalisés et procès verbaux signés
  - Signature de l'acte de vente auprès du notaire M. Boué à Valence d'Agen prochainement
- Projet de parc photovoltaïque au sol
  - Courrier CCLTG à CC2R du 28/02/2019 : demande d'inscription du projet au PLUI de la CC2R
  - Réponse CC2R à CCLTG le 3/07/2019
  - Entrevue F. Garrigues/Sous-Préfète en juillet 2019
  - Courrier CCLTG à Sous-Préfète le 30/08/2019 : demande organisation rencontre Etat/CC2R/CCLTG

# Projet d'extension ZA de Bordevieille

## Extension zone d'activité de Bordevieille : DUP

procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) en partenariat avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Occitanie et la DDT.

EPF assurerait le portage de l'opération (acquisition des 6 ha terrains et suivi des procédures juridiques et administratives)

EPF achète le terrain pour le compte de la CCLTG (BP convention 250 000€)

EPF ne réalise pas les travaux, c'est la CCLTG qui aménagera et viabilisera

CCLTG est maître d'œuvre des études / EPF cofinance les études à 50%

Durée de convention 5 ans (choisie par CCLTG)

Approbation en Conseil Communautaire du 27/06

d'un protocole de territoire

et d'une convention opérationnelle entre EPF et CCLTG

**Validation EPF à venir lors du bureau du 3/10/19**

## Signalétique de la ZA de Bordevieille en cours

lettres découpées sur façade hôtel d'entreprises,

totem d'entrée de zone et totem intra zone

Panneau interlock 4 m<sup>2</sup> sur RD pub hôtel d'entreprises

# Zones d'activités

- **Hôtel d'entreprises ZA Bordevieille : état de la commercialisation**

2 ateliers disponibles

**Atelier 1 (174 m<sup>2</sup>)** : départ M. Couaillac : 500 €HT/mois

**Atelier 3 (581 m<sup>2</sup>)** : ouvert à la location : 1000 €HT/mois

**Atelier 2 (174 m<sup>2</sup>)** : locataire C. MARRE (artisan menuiserie) : 400 €HT/mois

Prospects : G.Micouleau et Delsol (Navettes et Voyages)

- **Zone d'activité Delor à Sérignac** : 1 terrain à vendre

**Parcelle WN 113 : désistement de Lomagne Constructions (BTP) :**  
**lot disponible (3652 m<sup>2</sup> parcelle WN 113)**

Prix vente : 2€HT/m<sup>2</sup> Rabais/aide à l'entreprise : 1.18 € par m<sup>2</sup>

Obligation de construire dans délai 2 ans à compter de la date d'acquisition du lot.

Parcelle WN106 : TERRADOR (Biocentre-centre traitement biologique) : acte signé le 1/03/18

Parcelle WN 112 : D.TARRIBLE (stockage PLV animations) : promesse signée le 16/10/18

Parcelle WN 107 : MARILOU échafaudage : acte signé le 26/11/18

Parcelle WN 109 : M GAUBERT stockage matériels forains électron. : acte signé le 26/04/18

# SPANC :

## Bilan des contrôles 2019

	NOMBRE DE CONTROLES FAIT	CONCLUSION						NOMBRE D'ABSENTE S
		ABSENCE DE DEFAULT	NON CONFORME AVEC RISQUE SANITAIRE	NON CONFORME AVEC RISQUE ENVIRONNEMENTA L	NON CONFORME SANS RISQUE MAJEUR	ABSENCE D'INSTALLATION	RECOMMANDATIO N D'ENTRETIEN	
MARSAC	38	1	15	0	15	0	7	5
GRAMONT	52	2	14	0	31	0	5	8
POUPAS	26	0	13	0	12	0	1	11
LACHAPELLE	30	0	12	0	15	1	2	14
BALIGNAC	10	0	0	0	6	2	2	2
MONTGAILLARD	35	2	8	0	17	0	8	6
MAUMUSSON								
PUYGAILLARD DE LOMAGNE	13	0	2	0	10	0	1	5
ST JEAN DU BOUZET	17	0	3	0	11	0	3	2
CASTERA BOUZET	27	0	5	0	21	1	0	11
ASQUES	33	0	5	0	22	0	6	2
GENSAC								
<b>TOTAL</b>	<b>281</b>	<b>5</b>	<b>77</b>	<b>0</b>	<b>160</b>	<b>4</b>	<b>35</b>	<b>66</b>



# **SPANC :**

## **Bilan des contrôles 2019**

RDV téléphonique SAUR/CCLTG le lundi 23/09

CCLTG envoie un courriel aux communes pour leur communiquer les noms des personnes absentes lors des contrôles de la SAUR, afin de les sensibiliser à la nécessité d'un contrôle

Courrier CCLTG aux personnes absentes lors des contrôles

Les contrôles sur les communes de Gensac et Maumusson se termineront fin octobre 2019

# Compétence eau et assainissement

Transfert compétence eau et assainissement collectif au 1er janvier 2020 :

La minorité de blocage étant atteinte pour chacune des deux compétences la CCLTG n'aura pas à les intégrer dans ses compétences obligatoires au 1er janvier 2020. Délibération de 27 communes sur 31.

⇒ **Prise de compétence de la CCLTG repoussée en 2026**

# Révision zonage assainissement Sérignac

- Arrêté CCLTG d'ouverture /de l'enquête publique du 20/08/2019
- Affichage arrêté et avis de publication (23/08/2019)
- Mesures de publicité : avis de mise à l'enquête publique (26/08/2019 et 16/09/2019)
- Enquête publique sur les dispositions du zonage de l'assainissement de la Commune de Sérignac du **lundi 9 septembre 2019 au mercredi 9 octobre 2019** soit pendant 30 jours consécutif :

## En mairie de Sérignac

- le lundi de 9 heures à 12 heures
- le mardi de 9 heures à 12 heures
- le jeudi de 9 heures à 12 heures
- le vendredi de 9 heures à 12 heures

Remise du rapport du commissaire enquêteur le 15 ou le 16 octobre 2019

⇒ Délibération CCLTG Conseil communautaire d'ici fin 2019

⇒ Délibération commune d'ici fin 2019

## Dépôt de gravier de la CCLTG

Le dépôt de gravier actuel de la CCLTG situé route de la pisciculture à Beaumont sur la voie communale n°16 (chemin de Larroque) est dangereux pour la circulation + bruit et poussières pour les riverains les plus proches.

Actuellement les semis restent sur le route pour vider le gravier.

270 semis par an sont vidés dans ce dépôt (8 000 tonnes).

Projet de déplacement du dépôt gravier actuel sur un terrain proche du club de tennis à Beaumont.

⇒ **Proposition : saisir officiellement par courrier la commune de Beaumont sur ce projet et solliciter une mise à disposition du terrain**

Estimation chiffrées des aménagements nécessaires sur le terrain : en cours

# Aides aux commerces

## Plan d'Aide au Commerce territorial (PACte)

**Règlement CCLTG aux commerces de proximité existants et nouveaux  
acté le 27/06/19**

**Pack reprise et création de commerces : dotation de 1200 €**

**Pack aides à la modernisation/développement : dotation de 1200 €**

**Commerces susceptibles d'être éligibles (dossier en cours) :**

**Création de nouveaux commerces :**

- Emy'sphère (Emilie Leroux)

**Modernisation, transfert et/ou reprise :**

- A travers champs (transfert et développement activité par Séverine Ducasse)

- Harmonie Coiffure (transmission et transfert activité par Claire Manet)

- Imagina'tifs (transfert activité par Marie-Laure Ducasse)

- Garage Citroën/Peugeot (transfert et modernisation par Sébastien Oustric)

- Boucherie Christophe Lecuyer (transfert)

- Grain de Beauté (transfert de l'activité par Sandy TAYAC)

- Répare tout (transfert et développement par M.Alain Sarrazin)

**total dotation prévisionnelle : 9600 €**

# **Commerce - Projet de contractualisation convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)**

L'ORT permet de mettre en œuvre un projet global de territoire tourné prioritairement vers la revitalisation du centre-ville.

- pour lutter contre la vacance des logements et des locaux commerciaux et artisanaux, contre l'habitat indigne,
- pour réhabiliter l'immobilier de loisirs, valoriser espaces publics, patrimoine bâti et réhabiliter les friches urbaines...

## **Convention sur 5 ans avec un volet habitat obligatoire**

+ Valeur ajoutée : bénéficiaire du dispositif DENORMANDIE

+ Possibilité d'instaurer le droit de préemption urbain renforcé

+ Permet d'instaurer un droit de préemption sur les baux commerciaux et baux logements

Signataires : Lavit, Beaumont, CCLTG

## **Courrier Sous-Préfète du 8/0819 / Suite réunion DDT/CCLTG du 9/07/19 :**

**Si CCLTG signe une ORT (hyper centres Bt et Lavit) > OPAH (hyper centres Bt Lavit) sur 5 ans + PIG sur le reste du territoire**

**Nécessité de définir un projet global partagé de territoire :**

lancement étude pré-diagnostic de territoire partagé sur la CCLTG préalable au lancement du PLUI

# Programme de rénovation façades Région

La CCLTG a acté lors du CC du 27/06/19 le programme « aides façades » avec la Région visant la réhabilitation des façades sur la commune de Beaumont dans une logique de renouvellement urbain et de qualification paysagère.

Les propriétaires souhaitant réhabiliter leurs façades pourraient ainsi bénéficier de subventions de la Région, de la commune de Beaumont ou de la CCLTG selon la localisation du bien.

- Opération accompagnée par un maître d'œuvre : Issot-Riera
- Guichet unique coordonné par CCLTG en charge du programme
- Commission façades à constituer (partenaires publics, organismes, ABF, Région, commune Beaumont, CAUE...)
- Cofinancement commune (aide dans zone UA) ou EPCI (aide autour halles) nécessaire

Aide Région affectée à CCLTG : 25% des dépenses éligibles (plafonnée à 200 000 €)

**> Règlement administratif, technique et financier à valider : attente retour Région**

**> Réunion de travail à organiser avec Mairie Beaumont : cadrage procédure, dossier unique**

**> Dossier de demande de subvention à déposer auprès de la Région**

# Etude - création d'un Pôle socio-économique (tiers lieu & services d'insertion & Maison France Services)

## Création d'un Pôle socio-économique : co-working /tiers lieux & services d'insertion/emploi & Maison France Services : à Beaumont lieu?

Consciente des besoins de services socio-économiques de proximité, la CCLTG souhaite créer un Pôle socio-économique de proximité permettant d'accueillir :

**1/ un Espace Tiers-lieu/coworking** dédié au travail partagé, à distance, collaboratif, à usage flexible pour les salariés, travailleurs indépendants et employeurs,

**2/ un Espace de services d'insertion, d'emploi et de formation** ouvert aux demandeurs d'emploi, organismes d'insertion et associations...

**3/ une Maison France Services labellisée** offrant un service de proximité permettant aux administrés de procéder aux principales démarches administratives du quotidien au plus près du terrain : bouquets de services, accès au numérique, promotion de l'inclusion numérique (cf charte nationale d'engagement France Services).

La cohabitation de ces **3 structures au sein d'un même Pôle** :

- Espace tiers-lieu/coworking
- Espace de services d'insertion, d'emploi et de formation
- Maison France Services labellisée permettrait de réaliser un certain nombre d'économies d'échelle en termes d'investissements et de fonctionnement.

# **Etude - création d'un Pôle socio-économique (tiers lieu & services d'insertion & Maison France Services)**

## **Demandes de subvention :**

Etude préalable à la création d'un Pôle socio-économique

**Coût prévisionnel étude : 12 600 €HT**

Etat	2520 € (acquis)
Région	3780 € (acquis)
Département	1890 € (en instruction)
ADEME	1890 € (en instruction)
Autof CCLTG	2520 €

## **A VALIDER : cahier des charges de l'étude lancement de la consultation**

### **Aides à l'investissement (tiers lieux coworking):**

LEADER oui ?

Etat DETR oui ?

Région 30% (plafond dépense éligible 350 000 €) + AAP 2019

Dépt médiation numérique

### **Aides au fonctionnement (Maison France Services labellisée) :**

Etat (FNADT) : forfait de 30 000 €/an (24h semaine 1 poste d'accueil)

**Aides au fonctionnement Tiers lieux :** labellisation Tiers lieux Occitanie

Région : AAP 2019 15 000 € 50% + apport immatériel de la Région plateforme numérique

# Réponses subventions

**Première acquisition de matériels pour les MSP de Beaumont et Lavit :**

**Coût prévisionnel : 22 055 €HT**

Etat 11 028 € (sollicité)

Autofinancement 11 027 € (50%)

**Acquisition d'un bâtiment et travaux pour l'atelier technique communautaire de Lavit :**

**Coût prévisionnel : 179 737 €HT**

Etat (tranche 3) 62 907 € (sollicité) 46 993 € (*fléché*) *attente réponse si bâtiment éligible*

Département 31 858 € (acquis)

Autofinancement 84 972 €

**Mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) : siège CCLTG**

**à Beaumont et Pôle petite enfance à Lavit**

**Coût prévisionnel : 11 855 HT**

Etat 5929 € (sollicité) 4149 € acquis

Département 3555 € (sollicité)

Autofinancement 2371 € (20%)

# Réponses subventions

**Elaboration d'un diagnostic de territoire partagé sur la CCLTG préalable au lancement du PLUI :**

**Coût prévisionnel : 78 100 €HT**

Etat 39 050 € (acquis)

Autofinancement 39 050 € (50%)

**Acquisition d'équipements et d'aménagements touristiques et culturels pour sites patrimoniaux**

**Coût prévisionnel : 99 363 €HT**

LEADER 47 694 €

Etat 16 892 € (*sollicité*) *attente 2<sup>ème</sup> programmation*

Région 14 905 € (*sollicité*)

Autofinancement 19 872 €

**Acquisition d'un parc de vélos électriques**

**Coût prévisionnel : 48 988 €HT**

LEADER 23 514 € (*sollicité*)

Région 14 696 € (*sollicité*)

Autofinancement 10 778 €

# Territoire d'industrie de l'interdépartemental Gers Tarn-Garonne

Enveloppe de 120 M€

**Territoire de l'interdépartemental Gers-Tarn et Garonne validé**

11 ctés de cnes du PETR Garonne-Quercy-Gascogne & PETR Pays Portes de Gascogne

## Les enjeux industriels

- Le recrutement
- La formation
- Le soutien à l'investissement
- La simplification administrative
- Une logistique optimisée
- Le désenclavement routier
- L'attractivité résidentielle

## Les Thématiques validées

Agroalimentaire	Aéronautique / Spatial	Construction	Numérique	Energie	Déchets
-----------------	------------------------	--------------	-----------	---------	---------

## Projets retenus en Lomagne validés en Comité du 9/09/19 à Fleurance

Extension Top Alliance (priorité 1) aide CCLTG à l'immobilier d'entreprise

Biocentre Terrador (priorité 2)

extension ZA Bordevieille (priorité 3)

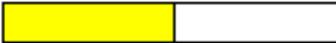
mais autres projets éligibles aux dispositifs Région

Convention à signer avec la Région au 30/09/19

**A FAIRE : dépôt en ligne par les entreprises demandes subvention Région au 30/09/19**

# Etat consommation des crédits sur le budget principal de la CCLTG au 02/09/2019

## Dépenses - Investissement

Budget Primitif :	2 640 885,00	<b>Total Budget :</b>	4 191 722,57	
Budget Supplémentaire :	0,00	<b>Total Réalisé :</b>	1 857 155,03	
R.A.R 2018 :	1 550 837,57	<b>Total Engagé + En cours :</b>	139 927,14	
DM / VC :	0,00	<b>Solde :</b>	2 194 640,40	<b>% de réalisation : 47,64 %</b>

## Dépenses - Fonctionnement

Budget Primitif :	5 777 358,05	<b>Total Budget :</b>	5 777 358,05	
Budget Supplémentaire :	0,00	<b>Total Réalisé :</b>	2 613 632,16	
R.A.R 2018 :	0,00	<b>Total Engagé + En cours :</b>	240 865,30	
DM / VC :	0,00	<b>Solde :</b>	2 922 860,59	<b>% de réalisation : 49,41 %</b>

## Total Dépenses

Budget Primitif :	8 418 243,05	<b>Total Budget :</b>	9 969 080,62	
Budget Supplémentaire :	0,00	<b>Total Réalisé :</b>	4 470 787,19	
R.A.R 2018 :	1 550 837,57	<b>Total Engagé + En cours :</b>	380 792,44	
DM / VC :	0,00	<b>Solde :</b>	5 117 500,99	<b>% de réalisation : 48,67 %</b>



# Etat consommation des crédits sur le budget principal de la CCLTG au 02/09/2019

## Recettes - Investissement

Budget Primitif :	3 279 706,57	<b>Total Budget :</b>	4 191 722,57	
Budget Supplémentaire :	0,00	<b>Total Réalisé :</b>	1 592 194,96	
R.A.R 2018 :	912 016,00	<b>Total Engagé + En cours :</b>	0,00	
DM / VC :	0,00	<b>Solde :</b>	-2 599 527,61	<b>% de réalisation : 37,98 %</b>

## Recettes - Fonctionnement

Budget Primitif :	5 777 358,05	<b>Total Budget :</b>	5 777 358,05	
Budget Supplémentaire :	0,00	<b>Total Réalisé :</b>	3 356 740,45	
R.A.R 2018 :	0,00	<b>Total Engagé + En cours :</b>	55 375,85	
DM / VC :	0,00	<b>Solde :</b>	-2 365 241,75	<b>% de réalisation : 59,06 %</b>

## Total Recettes

Budget Primitif :	9 057 064,62	<b>Total Budget :</b>	9 969 080,62	
Budget Supplémentaire :	0,00	<b>Total Réalisé :</b>	4 948 935,41	
R.A.R 2018 :	912 016,00	<b>Total Engagé + En cours :</b>	55 375,85	
DM / VC :	0,00	<b>Solde :</b>	-4 964 769,36	<b>% de réalisation : 50,20 %</b>